

# REGLEMENT DE L'USSACOISE

## **Organisation :**

L'Ussacoise, épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade, au challenge MLK, est organisée par le Comité des Fêtes d'Ussac. Cette course est soumise au règlement édicté par la Commission Nationale des Courses sur route de la FFA.

## **Épreuve :**

Course hors stade 10 km (2 boucles de 5 km) et une course hors stade 05km, dimanche 6 mars 2022 de 10h00 à 12h00, zone de l'Aiguillon à Ussac. Départ unique pour les deux courses (5km et 10km). Les courses sont non labellisées.

## **Conditions d'inscription :**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non à partir des catégories cadets.

Tout athlète licencié, FFA ou autres fédérations avec licence athlétisme ou course hors stade, devra fournir la copie de sa licence. Tout athlète non licencié devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

Les athlètes mineurs doivent être en possession parentale de participation.

Les participants pourront s'inscrire uniquement sur le site [www.jorganize.fr](http://www.jorganize.fr). Chaque inscription devra être accompagnée de la copie de la licence ou du certificat médical.

Le retrait des dossards et la vérification du pass vaccinal seront à la salle Bruno Sauffier près du rond-point de l'Aiguillon à partir de 08h30. Le droit d'inscription est de 11€ pour le 10km et 8€ pour le 5km (en ligne sur le site [www.jorganize.fr](http://www.jorganize.fr)).

Aucune inscription n'est possible sur place.

## **Sécurité :**

La compétition se déroule sur des voies ouvertes à la circulation dans le sens de la course, les concurrents devront impérativement emprunter le côté gauche de la chaussée. En cas d'abandon, le dossard et la puce devront être remis au signaleur le plus proche. L'assistance secours sera assurée par la Croix Rouge. Des signaleurs assureront la sécurité de l'épreuve aux intersections des routes. Des WC seront mis à disposition mais en raison du COVID nous ne mettrons pas à disposition des douches. Les règles techniques et de sécurité dictées par la FFA dans la réglementation des manifestations hors-stade (édition juillet 2012-chapitre II.A, III.A et IV) sont à respecter pour cette course à pied.

## **Assurance :**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Groupama. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

## **Droit d'image :**

La participation à L'Ussacoise vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

## **Acceptation :**

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

Les organisateurs sont les seules habilités à interpréter le règlement. Chaque concurrent renonce expressément à faire valoir des droits pour quelques raisons que ce soit à l'encontre des organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de compléter le règlement avant le départ. Tous les organisateurs sont bénévoles.

